

Communiqué de presse  
18 mai 2018

**DEFAILLANCE DE L'ETAT DANS LA LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR**

**« LES PROMESSES MINISTERIELLES DE SEPTEMBRE DERNIER  
VIS-A-VIS DE LA VALLEE DE L'ARVE DEVRONT ETRE TENUES ! »**

*La Commission européenne a renvoyé hier la France ainsi que 5 autres Etats devant la Cour de justice de l'UE en raison de **manquements répétés à leurs obligations** en matière de lutte contre la pollution de l'air.*

*Alors que les populations et élus de la vallée de l'Arve se battent depuis des mois pour que la révision en cours du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve intègre des mesures ambitieuses de nature à réduire fortement les facteurs de pollution, cette décision suscite le commentaire suivant d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et vice-président du conseil régional délégué à l'environnement :*

« Cela fait des mois que les élus locaux, en lien avec le monde associatif et avec les populations du territoire, **insistent auprès de l'Etat** pour que le PPA2 de la vallée de l'Arve soit à la hauteur des besoins et de l'impératif sanitaire.

La procédure enclenchée hier par la Commission européenne **ne fait que confirmer notre appréciation quant à l'insuffisance de l'engagement de l'Etat** sur ce dossier pourtant majeur.

Ce retrait contraste avec **la mobilisation permanente des territoires** pour développer des solutions et mobiliser l'ensemble des acteurs à l'échelle locale pour réduire les facteurs de pollution.

La visite des trois ministres concernés par la thématique de la qualité de l'air effectuée le 29 septembre dernier à Chamonix avait pourtant suscité de nombreux espoirs : nous exigeons de l'Etat **un engagement sans équivoque aux côtés des territoires pour contribuer de manière concrète à la protection des populations qui constitue l'un de ses premiers devoirs ! Cet engagement conditionnera la participation des territoires à la mise en œuvre du PPA2** ».